

Groupe de Travail « Direction d'école » : le SNUipp-FSU maintient la pression!

A la demande du SNUipp-FSU (lire le [courrier adressé à l'Inspecteur d'Académie en novembre 2020](#)), un groupe de travail spécialement dédié à la direction d'école a à nouveau réuni les organisations syndicales représentatives des personnels, le 19 janvier 2021. Au programme des négociations : formation continue, sécurité, organisation des décharges mensuelles et diverses questions relatives à la simplification administrative.

En matière de formation continue, le SNUipp-FSU a rappelé son opposition au dispositif d'appel à la formation pendant les vacances contre rémunération. Le syndicat a dénoncé une information parcellaire qui laissait peu de choix aux personnels : renoncement à la formation ou nouvelle emprise de leur activité professionnelle sur leur vie personnelle. Les élus SNUipp-FSU ont pointé le vice de forme dans le déploiement du dispositif qui, selon la réglementation en vigueur, aurait du faire l'objet d'une information aux personnels dès le début de l'année scolaire. Pour le SNUipp-FSU, l'équité d'accès à la formation continue doit être rétablie. Pour qu'elle réponde au besoin de temps exprimé par les personnels, le SNUipp-FSU a rappelé son exigence que la formation se déploie pour toutes et tous sur le temps de travail. En réponse à ces revendications légitimes, la DSDEN 06 a confirmé que tous les personnels qui n'avaient pas répondu à l'offre de formation pendant les vacances (soit un-e directeur/directrice sur deux) se verraient donc proposés une session de formation sur le temps professionnel, pris pour moitié (soit 6h) sur le temps d'animation pédagogique. Dans le contexte sanitaire actuel, la formation en distanciel devrait être privilégiée.

La préoccupation marquée des directeurs et directrices pour les questions juridiques plutôt que pédagogiques démontrent l'ampleur déraisonnable prise par les questions de sécurité, marquées par le manque de formation et d'accompagnement des personnels. Le SNUipp-FSU a rappelé ses exigences de simplification et d'allègement du « mille-feuilles » sécurité, caractérisé par l'empilement de documents officiels redondants, les sollicitations débordant les compétences de personnels de l'Education Nationale (deux tiers du diagnostic sécurité relèvent des collectivités territoriales et des forces de l'ordre), les informations déficitaires et les instructions locales sur le nombre et la fréquence d'exercices de sécurité aux exigences abusives au regard des prescriptions réglementaires. Il résulte de ces dysfonctionnements une perte de sens dans la mise en œuvre des prescriptions sécuritaires. La spécificité de la maternelle est insuffisamment prise en compte. Les échanges avec l'équipe mobile académique de sécurité (EMAS) ont permis d'aboutir à plusieurs engagements de la DSDEN 06 : un retour systématique de validation par l'EMAS des actualisations du diagnostic sécurité (trop d'écoles n'obtiennent aucun retour sur les informations communiquées), la production d'un document d'accompagnement (rappelant en particulier noms et coordonnées des référents sécurité et des personnes ressources de l'EMAS et rappelant également l'offre proposée de visites à l'école pour aider à la mise en œuvre des consignes), une FAQ avec des entrées ancrées dans les problèmes concrets des écoles fournissant une aide réelle aux directeurs et directrices, trop souvent isolé-es dans la résolution de ces problématiques.

L'inventaire des mesures préconisées par la circulaire du 25-8-2020 a montré une insuffisance de la mise à disposition des écoles de décharges ponctuelles complémentaires dont l'IA 06 s'est engagé à établir la comptabilisation. Le SNUipp-FSU a insisté pour que la disponibilité de ces décharges soit portée à la connaissance de toutes les écoles afin de garantir équité et transparence. L'IA 06 a

confirmé la fin de la remontée systématique des tableaux d'organisation des 108 h vers les IEN (saisir le SNUipp-FSU 06 en cas de difficulté). L'IA 06 a confirmé que 9 postes seraient consacrés lors de la prochaine carte scolaire à la (trop faible) revalorisation des décharges des écoles de 2 et 3 classes, et des élémentaires à 9 et 13 classes. Le SNUipp-FSU a rappelé que les moyens consacrés aux décharges mensuelles des petites écoles devaient leur être strictement réservés pour garantir l'effectivité de la décharge selon un calendrier annuel et avec stabilité du personnel assurant le service d'enseignement. Accord de l'IA qui a assuré faire les rappels nécessaires aux IEN concernés pour que ces moyens ne soient pas confondus avec les moyens ordinaires de remplacement. Le SNUipp-FSU 06 procédera à la vérification de ces engagements à l'occasion du prochain comité technique (12 février) procédant à la répartition des postes de la carte scolaire 2021.

Concernant la simplification administrative, trois questions diverses ont été abordées à l'initiative du SNUipp-FSU. La diffusion d'un calendrier annuel des tâches requises et échéances diverses permettrait de proposer « une aide à la planification des tâches ». La DSDEN 06 s'est engagé à y travailler. Le SNUipp-FSU a dénoncé la demande d'organisation d'un conseil d'école exceptionnel pour présenter le projet d'école. Dans la période actuelle de crise sanitaire qui renforce la charge de travail des directeurs et directrices, les priorités sont ailleurs. Le projet d'école peut être présenté au conseil d'école du deuxième trimestre, sans qu'il soit besoin de convoquer une instance spéciale. Des écoles sont par ailleurs dépourvues des locaux nécessaires pour organiser un conseil d'école dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes. Le SNUipp-FSU estime qu'il revient à l'administration de doter les écoles d'une solution de visio-conférence et d'y former les personnels. Une telle solution est déjà disponible dans Estérel (RDV-Renater), mais sans avoir fait l'objet de la moindre information officielle. L'IA 06 s'est engagé à remédier dans un premier temps à ce défaut d'information, avant de fournir des éléments de formation (tutoriel, accompagnement par les circonscriptions).

L'ensemble des revendications du SNUipp-FSU n'ayant pas été traitées à l'issue de deux heures trente de débats contradictoires, le syndicat a obtenu le principe d'une deuxième réunion avant les vacances de printemps.



STOP SURCHARGE : CE SERA FAIT ... DANS « LA MESURE DU POSSIBLE »

